



Augmentation en arrêt maladie

Par **Ledem74**, le **29/07/2022** à **11:09**

Bonjour

Est-ce normal que mon salaire n'est pas été augmenté comme mes collègues parce que je suis en arrêt maladie

Cette augmentation avait été annoncée par compte rendu du CES

merci pour votre réponse cordialement Éric derdaka

Par **Visiteur**, le **29/07/2022** à **11:31**

Bonjour,

Est-ce une augmentation générale ou bien dépendant de certains critères de performance des employés ?

Par **Prana67**, le **29/07/2022** à **11:41**

Bonjour,

Si c'est une augmentation générale vous y avez droit dans les même conditions que les autres salariés.

Par **Ledem74**, le **29/07/2022** à **15:48**

Bonjour oui c est Une augmentation général
Cordialement Éric derdaka

Par **Visiteur**, le **29/07/2022** à **16:15**

Vous pouvez donc la réclamer, par courrier RAR à l'employeur.

Par Nels32, le 05/05/2023 à 11:08

Bonjour,

serait-il possible d'avoir le texte précisant qu'en arrêt maladie, en cas d'augmentation générale des salaires, tous les salariés (même en arrêt maladie non professionnelle) y ont droit?

Merci de votre retour

ND

Par P.M., le 05/05/2023 à 11:24

Bonjour,

On peut se référer à l'[art. L1132-1 du Code du Travail](#) :

[quote]

Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de nomination ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, **aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, telle que définie à l'article 1er de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, notamment en matière de rémunération**, au sens de l'article [L. 3221-3](#), de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, d'horaires de travail, d'évaluation de la performance, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de son exercice d'un mandat électif, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, ou **en raison de son état de santé**, de sa perte d'autonomie ou de son handicap, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de sa qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte, au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1° et 2° de l'[article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016](#) relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

[/quote]

Par **ROTCHE**, le **20/05/2023** à **22:35**

Bonjour

Est il normal que en arrêt longue maladie je n'ai pas d augmentations de mon employeur.

Après plus de 30 années de boîte avec le Smic qui as augmenté de 3% cette année je me retrouve avec plus de 20 euros au dessus du smic .

Que dit la loi Merci pour votre reponse.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **20/05/2023** à **22:59**

Bonjour,

C'est la Convention Collective applicable qui peut vous le dire....

Par **Prana67**, le **21/05/2023** à **14:22**

[quote]

Est il normal que en arrêt longue maladie je n'ai pas d augmentations de mon employeur.

[/quote]

Si l'employeur a donné des augmentations générales vous y avez droit dans les même conditions que les autres salariés.

[quote]

Après plus de 30 années de boîte avec le Smic qui as augmenté de 3% cette année je me retrouve avec plus de 20 euros au dessus du smic .

[/quote]

L'employeur doit vous payer au moins au SMIC voir plus selon ce qui est prévu dans la convention collective.

[quote]

Que dit la loi Merci pour votre reponse.

[/quote]

Par exemple que vous avez le droit de revendiquer individuellement et/ou collectivement des salaires dignes.

Concernant les revendications collectives vous avez le droit de faire grève si vous ne trouvez pas d'accord avec l'employeur.

Par K?rk, le 24/02/2024 à 20:36

Est que j'ai le droit à l'augmentation général en arrêt maladie Depuis 2 ans

Par miyako, le 24/02/2024 à 21:23

Bonsoir,

Dans l'hypothèse où une **augmentation** générale des salaires a lieu au cours de l'arrêt de travail du salarié et que cet arrêt se prolonge au-delà de trois mois, une revalorisation du montant de l'**indemnité journalière** peut être mise en place

Il en est de même de la prévoyance complément de salaire

il faut également regarder ce que dit votre CCN applicable;

Cordialement

Par Damu, le 11/04/2024 à 23:56

Bonjour,

Avez vous eu gain de cause pour l'augmentation par rapport à votre arrêt maladie ?

Car je suis exactement dans le même cas.

Mes collègues ont vu leur salaire revalorisé (revalorisation générale) sauf moi qui suis en arrêt.

Merci